

Conformité

Nos services

Un GFIA est chargé de garantir la conformité du fonds avec la directive AIFM et, dans le cadre de ses activités principales, assure la gestion du portefeuille et / ou la gestion des risques. Cela comprend la garantie de la conformité du fonds avec la directive AIFM, le document d'offre / prospectus, les procédures d'exploitation, les accords et la surveillance des prestataires de services tiers.

La mission d'assurer la conformité constante d'un fonds avec les différentes évolutions légales et réglementaires applicables; l'identification, l'évaluation et la compréhension des risques, des menaces et des vulnérabilités en matière de LBC et de financement du terrorisme sont toutes entreprises par le responsable de la LBA et de la conformité des gestionnaires de FIA.

Le gestionnaire est responsable de la surveillance des prestataires de services, y compris l'administrateur du fonds et le dépositaire. Il doit notamment veiller à ce que l'administrateur procède à son évaluation des investisseurs conformément aux réglementations KYC et AML, AIFMD et aux restrictions du fonds, tout en s'assurant également que le dépositaire a pris la garde et un enregistrement correct des actifs du fonds à tout moment.

De plus en plus d'exigences de conformité sont exigées par la Common Reporting Standard (CRS) et les Foreign Account Tax Compliance Acts (FATCA) du Royaume-Uni et des États-Unis, ajoutant à la complexité des activités commerciales. En tant que gestionnaire de fonds, il peut être difficile de respecter toutes les normes mondiales, les obligations de conformité, y compris le RGPD, le KYC et les délais de déclaration. Nous vous aidons à alléger le fardeau et à vous assurer de respecter les obligations réglementaires et de conformité de votre fonds. (voir Rapports réglementaires).

Gestion des risques

Nos services

Un gestionnaire doit mettre en œuvre un système de gestion des risques approprié pour identifier, mesurer, gérer et surveiller tous les risques liés à la stratégie d'investissement de chaque FIA sous gestion et auxquels chaque FIA peut être exposé. La fonction de gestion des risques doit être hiérarchiquement distincte des unités opérationnelles du GFIA et doit être revue au moins une fois par an et adaptée si nécessaire. Les risques particuliers posés par l'utilisation de l'effet de levier - tant au niveau du FIA qu'au niveau systémique - doivent également être pris en considération. En fait, le gestionnaire est tenu de fixer une limite maximale à la mesure de l'effet de levier pouvant être utilisée pour le compte de chaque FIA sous gestion.

Gestion des risques - Exigences minimales de l'AIFM

- Mettre en œuvre un processus de diligence raisonnable approprié
- Veiller à ce que les risques puissent être identifiés, mesurés, gérés et surveillés en permanence (y compris par le biais de procédures de test de résistance)

• S'assurer que le profil de risque de chaque FIA est adapté à sa taille, à sa structure de portefeuille et à ses stratégies d'investissement

Gestion des risques - Facteurs à prendre en compte lors de la définition des limites d'effet de levier

- Le type de FIA et sa stratégie d'investissement
- Les sources de levier du FIA
- Toute interconnexion / relation pertinente avec d'autres institutions financières
- La nécessité de limiter l'exposition à une seule contrepartie
- La mesure dans laquelle l'effet de levier est garanti
- Le ratio actif-passif
- L'ampleur, la nature et l'étendue de l'activité du GFIA sur le marché concerné

Nous supervisons toutes les responsabilités associées à l'évaluation, au suivi et à l'examen du risque de vos fonds et fournissons des mises à jour régulières à l'organe directeur du fonds.

- Mettre en œuvre des politiques et des procédures efficaces de gestion des risques
- Définition du profil de risque et des limites
- Veiller à ce que les limites de risque restent toujours conformes au profil de risque que le fonds communique aux investisseurs
- Surveiller le respect des limites de risque
- Comité des risques

Rapports réglementaires

Nos services

Le GFIA exige des rapports détaillés aux autorités compétentes, y compris des informations relatives aux principaux marchés sur lesquels un GFIA négocie, les instruments négociés, les expositions principales, les concentrations importantes, les actifs illiquides, les arrangements spéciaux, les profils de risque, les systèmes de gestion des risques, les résultats des tests de résistance, un liste de tous les FIA gérés, effet de levier dans les FIA et sources de levier. Le gestionnaire devra également répondre à toute demande réglementaire supplémentaire émise de temps à autre.

Nous gérons toutes les obligations de déclaration au nom du fonds auprès de tous les régulateurs dans lesquels vous commercialisez votre fonds et auprès des régulateurs du pays dans lequel votre fonds est réglementé.

Nous sommes en mesure de fournir une gamme complète de services de reporting, y compris les rapports investisseurs, les rapports AIFMD, FATCA, CRS et les rapports réglementaires.

Cette tâche couvre les politiques et procédures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les politiques de rémunération, la FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) et la conformité au règlement européen sur les infrastructures de marché (EMIR).

La conformité FATCA comprend:

• Communication à l'Internal Revenue Service des États-Unis d'informations sur la propriété des actifs à l'étranger détenus par des investisseurs américains

La conformité EMIR comprend:

- Évaluation continue des compartiments ou des véhicules à usage spécial & rsquo; (SPV) pour la conformité aux réglementations EMIR
- Enregistrement de tout compartiment ou SPV entrant dans le champ d'application de la réglementation EMIR
- Accord de l'International Swaps and Derivatives Association (ISDA) avec un market maker fournissant des produits dans le cadre de la réglementation EMIR
- Reporting régulier des données et rapprochement des produits éligibles tel que déterminé par le règlement EMIR

Commercialisation

Nos services

Le passeport AIFMD EU Distribution est l'un des principaux avantages conférés par l'AIFMD.

L'activité de marketing est défini dans le AIFM comme «une offre ou un placement direct ou indirect à l'initiative du gestionnaire ou pour le compte du gestionnaire de parts ou d'actions dans un FIA qu'il gère auprès d'investisseurs domiciliés ou ayant un siège social dans l'Union européenne»; , et même des offres ou des stages non entrepris par ou pour le compte du GFIA, mais à son initiative. Comme l'indique la définition, elle couvre à la fois les offres ou les placements directs et indirects et couvre non seulement les activités du GFIA, mais aussi celles d'autres personnes telles que les intermédiaires ou les agents de placement agissant «au nom du GFIA».

Depuis la mise en œuvre de l'AIFM à la fin du mois de juillet 2013, un AIFM agréé par l'UE dispose d'un «passeport». de commercialiser librement ses FIA domiciliés dans l'UE auprès d 'investisseurs professionnels dans son propre État membre et dans d'autres États membres de l'UE, sous réserve d'un processus de notification simple. En d'autres termes, une fois que le gestionnaire est autorisé dans un État membre de l'UE, il n'a besoin d'aucune autre autorisation dans un autre État membre de l'UE pour commercialiser ses FIA de l'UE auprès d'investisseurs professionnels dans ces États membres, à l'exception d'une notification et, dans certaines juridictions, du paiement d'un frais. Contrairement au régime OPCVM, le passeport ne se rattache pas au FIA. C'est un passeport accordé à l'AIFM.

En tant que client de Fondsfinans as, votre fonds aura accès à un seul passeport européen reconnu par chaque pays de l'UE et accepté par les régulateurs nationaux.

Nous sommes entièrement agréés sous l'AIFMD qui offre à votre fonds la possibilité de commercialiser sur tous les marchés de l'UE sans avoir besoin d'avoir une présence physique dans ces pays.

Nous effectuons la notification marketing dans les pays de l'UE de votre choix.

PASSEPORT MARKETING

Les fonds d'investissement alternatifs gérés par Fondsfinans as en tant que gestionnaire bénéficient du passeport marketing AIFM de l'UE / EEE

- Marketing illimité dans l'UE / EEE
- Pas besoin de demander une autorisation dans le cadre des régimes nationaux de placement privé
- Évitez les risques de sollicitation inversée
- Conformité totale aux réglementations